

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**SÉANCE DU 06 JUIN 2019**

Etaient Présents 45 titulaires, 2 suppléants, 14 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : Paule BERGES, André BERNOS, Guy BONPAS-BERNET, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Henri BELLEGARDE, Jean-Claude COUSTET, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Alain TEULADE, Elisabeth MEDARD, Michel CONTOU-CARRERE, Claude LACOUR, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Cédric LAPRUN, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Françoise BESSONNEAU, Marc OXIBAR, Daniel LACRAMPE, Maylis DEL PIANTA, Gérard ROSENTHAL, Michel ADAM, Henriette BONNET, Maïté POTIN, David CORBIN, Bernard UTHURRY, Marylise BISTUE, Aurélie GIRAUDON, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Jean-Pierre TERUEL, Evelyne BALLIHAUT, Martine MIRANDE, Jacques MARQUEZE

<u>Pouvoirs</u> :	Suzanne SAGE	à	Maryse ARTIGAU
	Anne VOELTZEL	à	Paule BERGES
	Jean-Claude COSTE	à	Guy BONPAS-BERNET
	Cédric PUCHEU	à	Lydie ALTHAPE
	Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
	Fabienne MENE-SAFFRANE	à	Marc OXIBAR
	Dominique FOIX	à	Daniel LACRAMPE
	Denise MICHAUT	à	Henriette BONNET
	Jean-Jacques DALL'ACQUA	à	Gérard ROSENTHAL
	André LABARTHE	à	Maïté POTIN
	Aracéli ETCHENIQUE	à	Michel ADAM
	Jean-Etienne GAILLAT	à	Marylise BISTUE
	Robert BAREILLE	à	Aurélie GIRAUDON
	Pierre ARTIGUET	à	Evelyne BALLIHAUT

Suppléants : Marthe CLOT suppléante de Jean LASSALLE  
Alain QUINTANA suppléant de Gérard BURS

Absents : Jacques CAZAURANG (excusé), Joseph LEES (excusé), Yvonne COIG (excusée), Alain CAMSUZOU (excusé), France JAUBERT-BATAILLE (excusée), Pierre Felix CAUHAPE (excusé), Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES (excusée), Valérie SARTOLOU (excusée), Anne BARBET (excusée), Christophe GUERY (excusé), Jean-Michel IDOÏPE, Gérard LEPRETRE, Jacques NAYA, Pierre SERENA, Didier CASTERES, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET

**RAPPORT N° 29-190606 -PAT-**

**FORT DU PORTALET : TRAVAUX DE RESTAURATION DITS DES « GALERIES BASSES » -  
DEMANDES DE FINANCEMENTS**

Mme MÉDARD rappelle que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la Communauté de Communes du Haut Béarn est propriétaire du Fort du Portalet prenant ainsi la succession de la Communauté de Communes de la Vallée d'Aspe détentrice de ce bien depuis le 7 septembre 1999.

Un ambitieux programme de travaux pour sauvegarder et mettre en sécurité l'édifice a été initié en 2004 : mise en sécurité de la route d'accès, reconstruction des murs de soutènement, réfection des toitures des bâtiments, des terrasses et des menuiseries, etc.

La poursuite, en 2019, de la réhabilitation engagée permettra au Fort de confirmer et d'amplifier son rayonnement en tant que site touristique et culturel majeur du territoire.

Le projet inclut un volet de restauration et un second de mise en tourisme.

Il est complémentaire des travaux d'amélioration de la voie jacquaire passant par le Somport, réalisés sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques, puisque facilitateur de l'accès au Fort.

Ce projet a fait l'objet d'une présentation, à titre d'information, en Conseil des Maires le 30 octobre 2018, puis de validation en Conseil Communautaire les 8 novembre 2018 (saisine du Conseil Départemental 64 dans le cadre de l'appel à projets 2019) et 19 mars 2019 (saisine DETR – FSIL).

Présentement, il s'agit de saisir le Conseil Départemental des Pyrénées Atlantiques, le Conseil Régional d'Aquitaine et l'Etat au titre exclusif des travaux liés à l'ensemble de la restauration des galeries basses, selon le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant en € HT	Recettes	Montant en €	Taux en %
Travaux	467.327,00	<u>Subventions acquises</u> DRAC N <sup>elle</sup> Aquitaine CR N <sup>elle</sup> Aquitaine	120.000,00 75.000,00	
Honoraires 7,8%	36.451,00	<u>Sollicitations</u>		
Mission ANTEA	7.000,00	<u>complémentaires</u> DRAC N <sup>elle</sup> Aquitaine	90.134,00 56.333,75	
Coordonnateur SPS	3.000,00	CR N <sup>elle</sup> Aquitaine CD 64	86.417,61	
Aléas	11.557,00	<u>Autofinancement</u> CCHB	97.449,64	
<b>TOTAL</b>	<b>525.335,00</b>	DRAC CR CD 64 CCHB	210.134,00 131.333,75 86.417,61 97.449,64	40 25 16,45 18,55

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **VALIDE** le plan de financement présenté,

- **AUTORISE** le Président à effectuer les démarches officielles de sollicitation de financements auprès du Conseil Départemental des Pyrénées Atlantiques, du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine et de l'Etat (DRAC Nouvelle Aquitaine),
- **AUTORISE** le Président à lancer les consultations d'entreprises dans la cadre de la réalisation du projet et signer tous documents correspondants,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 06 juin 2019

Suit la signature

Le Président

*Signé DL*

Daniel LACRAMPE

Affiché le 13.06.19

Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 13/06/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 13/06/2019